



DATE DE PUBLICATION : 19 juin 2023

Le directeur régional

Délégation de signature donnée par le directeur régional grand est au directeur départemental de la Marne

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, le 6 mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Louis RETORNAZ, directeur départemental de la Marne et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jonathan PLANQUE, adjoint au directeur départemental de la Marne, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Reims et de l'unité infra-départementale de Châlons-en-Champagne qui lui est rattachée. M. Louis RETORNAZ, reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises des départements constitutifs de la ZRE Champagne-Ardenne-Reims (Aube, Ardennes, Marne et Haute-Marne) ainsi que les groupes d'entreprises du Grand Est, dans le cadre de la grille de délégation en vigueur.

M. Louis RETORNAZ peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants et des opérateurs sur monnaie fiduciaire, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Strasbourg, le 19 juin 2023

Laurent SAHUQUET